

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2015

Le 03 février 2015 à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Patrick BREBION, Joël DEROUIN, Françoise FORGEARD, Denis MORTIER, Sébastien MORTIER, Sonia QUENTIN, Christelle COLAS, , Laurent COEURET, René COSNARD, Peggy MALABRY

Date de convocation : 30 janvier 2015

Date d'affichage des décisions : 12 février 2015

Peggy a été élue secrétaire

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JANVIER 2015

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

1. DEVIS

Devis réfection salle des fêtes

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs devis de l'Association Etudes et Chantiers (Association loi 1901 – chantiers de réinsertion et formation) demandés pour la rénovation de la grande et petite salle, du bar, de la réserve cuisine et des sanitaires. L'ensemble est chiffré à 18.705,00 € H.T., l'association n'étant pas assujettie à la TVA.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide de prévoir les travaux des sanitaires sur l'exercice 2015 (devis reçu pour un montant de 5.250€), et le restant sur l'exercice 2016 qui pourrait bénéficier de la subvention « réserve parlementaire ». Le Conseil Municipal décide de poursuivre l'étude de ce dossier en demandant des devis à d'autres entreprises.

Devis aire de jeux

Un cahier des charges a été remis à trois entreprises pour ce projet. Mr le Maire donne lecture des devis reçus :

ID ENVIRONNEMENT : 9.177,89 € H.T.

CLOUET SARL : 6.892,52 € H.T.

SEPTP : 9.260,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents - **sous réserve de l'obtention de la subvention demandée le 29/01/2015 dans le cadre de la CDL** - décide de retenir le devis de l'entreprise CLOUET auquel il conviendra de demander le chiffrage d'une poubelle et d'un filet de protection autour du panneau de basket.

Devis gouttières logement communal 5 rue des Ecoles

Mr le Maire a reçu 4 devis concernant la réfection des gouttières du logement communal 5 rue des Ecoles, réfection indispensable car il a été constaté des infiltrations d'eau dans les murs.

Mr le Maire donne lecture des devis reçus :

LAUDE : 4.970,50 € H.T.

SARL VERRON : 6.011,74 € H.T.

SARL DESILES : 6.079,26 € H.T.

SARL MENARD : 4.491,29 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de retenir la SARL MENARD et autorise Mr le Maire à signer le devis pour un montant H.T. de 4.491,29€

Devis empierrement chemin rural n° 7 dit du chemin rouge

Mr le Maire a demandé des prix concernant des matériaux destinés à l'empierrement du chemin rural n° 7.

Ce sont les tarifs de l'Entreprise QUENTIN qui ont été retenus :

- Fourniture de 0/31.5 primaire 18,50 € H.T. la tonne
- Heure de pelleteuse pour terrassement : 69,00€ H.T.

Le Conseil Municipal, après discussion, autorise Mr le Maire à demander un devis à l'entreprise QUENTIN pour l'empierrement du chemin rural n°7 et pour une réalisation courant mai 2015.

2. AVANCEMENT GRADE AGENT TECHNIQUE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Départemental du 08/12/2014, l'agent technique peut être promu au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 01/01/2015. Mr le Maire fait part de sa décision de le promouvoir à compter du 01/03/2015, échelon 11 avec une ancienneté de 3 ans et 5 mois, Indice brut 422, indice majoré 375, suivant tableau :

Grade d'origine	Grade d'accès	Nbre agents promouvables	Ratios	Nbre d'agents promus
Adjoint technique de 2 ^e classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	100%	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents émet un avis favorable et fixe les ratios d'avancement de grade à 100% comme ci-dessus.

3. COTISATIONS CNAS

Mr le Maire propose au Conseil Municipal, une réflexion sur les diverses cotisations des agents intercommunaux. Les cotisations CNFPT (formation professionnelle) et CNAS (action sociale) sont prises en charge par la commune de Coudrecieux, soit 605€/an. La cotisation SANTE AU TRAVAIL est à la charge de notre commune, soit 182€/an. Il conviendrait de rétablir l'équilibre de ces dépenses entre les deux municipalités. Pour se faire, Mr le Maire propose de prendre en charge, la cotisation CNAS d'un des agents. Après discussion, le Conseil Municipal se prononce en faveur d'un rééquilibrage de ces dépenses et autorise Mr le Maire à faire l'étude nécessaire pour un prochain conseil municipal.

4. HABILITATION ELECTRIQUE

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal, l'obligation pour l'agent technique d'être en possession d'une habilitation électrique pour tout travail dans ce domaine.

Le Conseil Municipal, après discussion, autorise Mr le Maire à signer le contrat de formation adéquat.

5. CONVENTION FOURRIERE ANIMALE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la cotisation 2015 s'élevant à 96,60€ de la Ligue de Défense des Animaux et concernant la fourrière animale. Mr le Maire propose de demander l'actualisation des coûts de cette convention signée en 1999 afin de pouvoir faire une étude auprès d'autres organismes animaliers.

Le Conseil Municipal, après discussion, donne son accord sur ce dossier.

6. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision des valeurs locatives des locaux professionnels émanant de la Direction Générale des Finances Publiques et sur lequel la Commission Communale des Impôts Directs doit donner un avis.

Mr le Maire propose à la CCID de se réunir le vendredi 20 février 2015 à 14h pour ce sujet et à 14h30 pour la réunion annuelle concernant la mise à jour des valeurs locatives foncières.

7. COMMISSION FINANCES

Afin de procéder à l'élaboration du budget 2015 Mr le Maire propose une commission des Finances mercredi 18 février 2015 à 20h.

8. ELECTIONS DEPARTEMENTALES

1^{er} tour – Dimanche 22 mars 2015			
8h à 10h30	10h30 a 13h	13h à 15h30	15h30 à 18h
Dominique DROUET Denis MORTIER Sébastien MORTIER	Patrick BREBION Joël DEROUIN Françoise FORGEAR	Sonia QUENTIN Peggy MAILLARD Laurent COEURET	Dominique DROUET René COSNARD Christelle COLAS
2^{ème} tour – Dimanche 22 mars 2015			
8h à 10h30	10h30 a 13h	13h à 15h30	15h30 à 18h
Françoise FORGEARD Denis MORTIER Dominique DROUET	Peggy MAILLARD Joël DEROUIN Patrick BREBION	Christelle COLAS Sonia QUENTIN Sébastien MORTIER	Dominique DROUET René COSNARD Joël DEROUIN

9. QUESTIONS DIVERSES

Comice

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a assisté à une réunion le 31 janvier ayant pour but de revoir les statuts du Comice afin d'en faire un comice intercommunal et non plus cantonal, avec les possibilités de l'ouvrir à d'autres communes.

Mr le Maire précise le bureau de la nouvelle association :

Présidents d'honneur : Gilbert DAURIANNES, Marguerite LEPROUST

Président : Maryline LAUDE

Vice-présidents : Alain CHEVEREAU, Roger LECOMTE, Daniel FROGER

Secrétaires : Jocelyne ANGERS, Christelle MONCHATRE

Trésorier : Jacky MEDARD

Trésorier adjoint : Christian MONCHATRE

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner son pouvoir afin de voter ultérieurement les statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents donne pouvoir à Mr le Maire afin de voter les statuts du Comice intercommunal du Pays Bilurien.

La séance est levée à 22H05